

BBGI ESG Swiss Equities

Alain Freymond – Associé - CIO



Décembre 2018

Situation toujours fébrile en Décembre

Les marchés financiers sont restés fébriles en décembre après une année 2018 délicate empruntée d'incertitudes économiques mondiales pesant sur les performances. L'actualité sur le terrain environnemental, social et de gouvernance (ESG) concerne les sociétés UBS, Novartis ainsi que LafargeHolcim.

Les indices BBGI ESG Swiss Equities clôturent 2018 dans le rouge

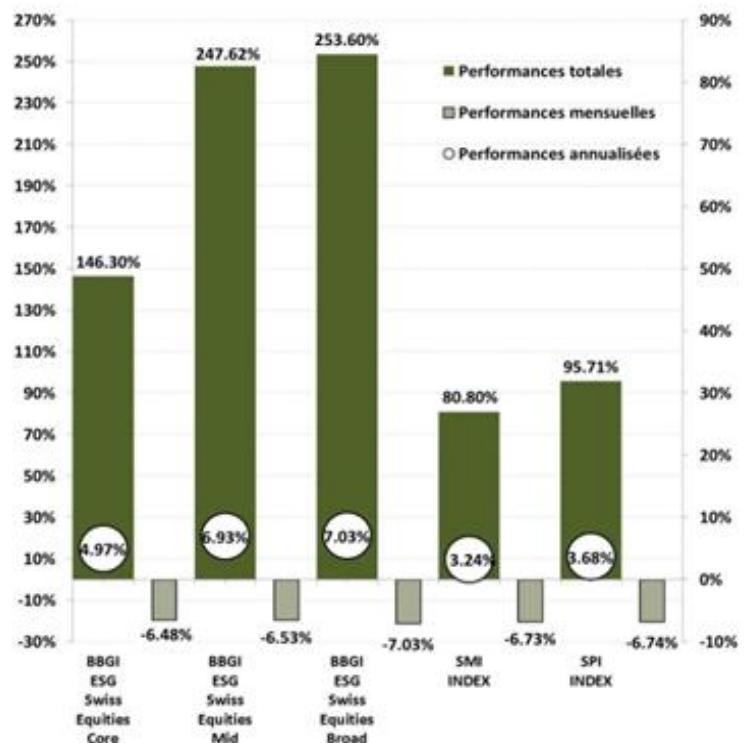
Ce dernier mois de l'année 2018 n'a pas su rassurer les investisseurs, le climat d'investissement est resté très incertain avec un niveau élevé de volatilité. Les corrections boursières, très présentes depuis le dernier trimestre, se sont poursuivies notamment soutenues par la crainte d'un ralentissement brutal de l'économie ainsi qu'à l'escalade des tensions commerciales entre la Chine et les USA.

Les petites et moyennes capitalisations affichent des résultats mensuels en baisse de respectivement -4.93% (-17.15% de performance cumulée sur l'année) et -6.54% (-17.15% depuis le 1er janvier 2018). L'indice SPI enregistre une performance mensuelle de -6.74% et l'indice SMI de -6.73%, ils clôturent 2018 sur des performances cumulées depuis le début de l'année également dans les chiffres rouges de -8.57% pour le SPI et -7.05% pour le SMI.

Les indices BBGI ESG Swiss Equities ne sont pas épargnés par le contexte actuel et terminent l'année dans les chiffres rouges. L'indice « Core », composé des 20 premières entreprises suisses enregistre une baisse de -6.48%, l'indice « Mid », composé des 40 premières, affiche un résultat de -6.53% et l'indice « Broad », composé de 60 entreprises, clôture le mois de décembre sur un recul plus important de -7.03%.

Toutefois, il est important de rappeler que depuis leur introduction en 1999, ces derniers surperforment nettement leurs indices de référence, l'indice « broad » affichant une performance annualisée de +7.03% proche du double de celle de l'indice SPI (+3.68%).

Performances des indices BBGI ESG Swiss Equities vs. SMI et SPI 12.1999 - 12.2018



En ce qui concerne les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, l'actualité concerne ce mois les secteurs de la finance et de la santé.

Le fiancé d'un banquier d'affaire de l'UBS poursuivi par la SEC

La « Securities and Exchange Commission » aurait inculpé courant décembre Peter Cho un consultant bancaire basé à New York pour délit d'initié. Ce dernier aurait bénéficié d'informations privilégiées confidentielles concernant la fusion d'une compagnie aérienne. Pour obtenir ces dernières il aurait écouté les conversations téléphoniques de sa fiancée qui était alors un banquier d'affaire de l'UBS travaillant sur la transaction.

La transaction impliquée concernerait l'acquisition de l'entreprise Virgin America Inc. par la société Alaska Air Group annoncée publiquement le 4 avril 2016. La SEC allèguerait que suite aux informations qu'il avait obtenues il aurait illégalement acheté des options de Virgin pariant sur une hausse rapide du cours de l'action. De plus, l'accusé présumé, aurait été à plusieurs reprises le seul investisseur à avoir acheté ou détenu ces options, certaines hors cours. Ces placements agressifs lui auraient ainsi permis de convertir un montant d'investissement initial de 4'000 dollars en un bénéfice supérieur à 250'000 dollars en moins d'un mois.

La SEC reprocherait ainsi à Peter Cho la violation des dispositions antifraude mais ne désignerait ni le cabinet qui l'employait à l'époque des faits ni l'UBS dans sa plainte. L'accusé n'aurait pas admis sa responsabilité mais ne l'aurait pas pour autant niée. Le jugement aurait ainsi donné lieu à une interdiction de violation des dispositions légales, une restitution des profits ainsi qu'une pénalité unique du même montant pour un total proche des 530'000 dollars.

Novartis face à un recours collectif

Le leader pharmaceutique Novartis ferait actuellement face à un recours collectif mené par l'entreprise KPH (exploitante de pharmacies dans le nord-est des États-Unis) concernant les versions génériques de son médicament contre l'hypertension « Exforge ».

En effet, la société suisse serait accusée de concurrence déloyale entendue avec l'entreprise « Par Pharmaceutical Inc. ». Des accords auraient été convenus entre les deux géants pour contrôler les prix et exclure la concurrence de la commercialisation de ce médicament résultant de la combinaison d'Amlodipine et de Valsartan. La société Par aurait tout d'abord accepté de ne pas vendre de version générique d'Exforge avant septembre 2014, bien après l'expiration du brevet possédé par Novartis sur le Valsartan.

En contrepartie, Par Pharmaceutical aurait bénéficié de 100% des ventes du médicament pendant une période de 6 mois jusqu'en mars 2015 durant laquelle Novartis aurait accepté de ne pas lancer de version générique autorisée d'Exforge laissant ainsi l'ensemble du marché à Par Pharmaceutical. Selon le plaignant, KPH, les ventes américaines d'Exforge aux États-Unis dépassait 400 millions de dollars par an avant l'arrivée de la concurrence sur le marché.

Cet accord aurait ainsi permis à la société pharmaceutique Par, d'engendrer près de 106 millions de dollars de ventes. Pour le moment aucune des deux entreprises visées par la plainte n'aurait souhaité commenter cette affaire.

LafargeHolcim soutiendrait la préservation de l'écosystème marin

La société de construction LafargeHolcim se serait associée à l'entreprise EGIS/Seaboost, spécialisée dans la confection de systèmes innovants pour la restauration de la biodiversité marine, dans le but d'apporter des solutions concrètes aux écosystèmes marins endommagés.

L'innovation proposée par ces deux sociétés résiderait dans la formule d'un béton spécial bioactif (breveté par LafargeHolcim) qui serait utilisé pour la confection d'un récif sur mesure. Ce récif artificiel, conçu spécifiquement pour permettre une colonisation rapide par une large diversité d'animaux et de plantes marines pourrait ainsi représenter une solution viable pour la préservation de la faune marine.

Les premières unités de récifs auraient été immergées début 2018 au large des côtes de la méditerranée française et feront l'objet de surveillance au cours des trois prochaines années. Les spécialistes impliqués dans l'évaluation de la réhabilitation du site auraient déjà fait état de résultats satisfaisants promoteurs de succès. Les deux sociétés envisageraient notamment d'autres projets à travers le monde afin d'évaluer la possibilité d'étendre cette solution à des zones également touchées par la dégradation marine.